

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine. THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 – SUBVENTIONS

Vote des subventions aux associations

- Délibération n° DEL_2023-04-05 -

M. Le Maire rappelle que les conseillers ont décidé de procéder au vote des subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé en déterminant l'enveloppe globale affectée aux associations et autres personnes de droit privé et en individualisant en annexe du budget principal de la commune les crédits votés par bénéficiaire.

L'adjointe au maire, madame Maryvonne POZZO, fait un compte-rendu de la réunion de la commission Associations, réunie le 27 mars dernier, ayant étudié les dossiers de demandes de subventions des associations pour l'année 2023 et présente aux conseillers l'avis de cette commission.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération n° 2020-06-05A du 25 juin 2020 décidant du choix de la modalité de vote des subventions aux associations et autres personnes de droit privé,

VU, La présentation précitée de madame l'adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

Article 1 : de fixer le montant de l'enveloppe globale destinée aux subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2023 à 10 000 € ;

Article 2 : décide de voter les crédits suivants par bénéficiaire :

BENEFICIAIRES	MONTANTS DES SUBVENTIONS
Association Amicale du Grapillon	300,00 €
Association Anciens Combattants	200,00 €
Association Coopérative Scolaire	800,00 €
Association Gymnastique Volontaire	400,00 €
Association du Comité de Jumelage	300,00 €
Association Atelier Les Myosotis	250,00 €
Association Saint Germain Naturisme	100,00 €
Association Patrimoine et Animation	200,00 €
Association Cap Loisirs	4 200,00 €
Loisirs et Détente	450,00 €
Ehpad	200,00 €
Association Cat's	200,00 €
Pirouésie	300,00 €
Un Havre de p'ay	200,00 €
Les cavaliers de Saint-Germain	300,00 €
Team Club Pirou	250,00 €
Total Associations	8 650,00 €
Bénéficiaires non affectés	1 350,00 €
TOTAL	10 000,00 €

Adoptée à l'unanimité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

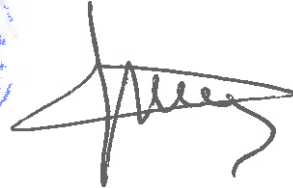
Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le *12/04/2023*;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20230406-DEL2023-04-05-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023